

Conditions générales de formation

DCAIRP Polynésie — N° Tahiti : 395 285

Site internet : www.dcairpolynesie.net

Courriel : dcairpolynesie@gmail.com

Les présentes conditions précisent les modalités d'inscription, de paiement, d'annulation et de participation aux formations de DCAIRP Polynésie, en présentiel ou à distance. Les montants sont exprimés en francs CFP (F CFP).

1 Inscription et engagement du candidat

L'inscription est validée après réception de la fiche d'inscription et du règlement requis. Aucune place n'est réservée sans paiement. Le montant de l'acompte, généralement égal au quart ou à la moitié du prix total, est précisé sur la maquette de la formation. Son remboursement éventuel relève du barème figurant à l'article 4.

Un courriel de confirmation accompagné d'un document PDF rappelle les dates et le lieu de la formation. Ce document tient également lieu de facture. L'inscription au concours demeure une démarche personnelle à la charge du candidat : DCAIRP Polynésie ne l'effectue pas à sa place.

2 Paiement de la formation

Sauf échéancier expressément accepté par le centre de formation, la totalité des frais doit être réglée au plus tard sept jours avant le début de la formation. Pour une inscription en distanciel, le règlement intégral est exigé à l'inscription. Pour le coaching individuel écrit ou oral, il est exigé avant la première séance.

Les paiements sont acceptés par chèque, espèces, carte bancaire locale ou internationale (hors American Express), virement bancaire, virement immédiat via Deblock ou Revolut.

Un paiement en deux fois peut être accepté à partir de 30 000 F CFP. Pour les formations de plus de 50 000 F CFP, un paiement en trois fois peut être proposé. Les échéances suivant le premier règlement nécessitent des chèques de garantie, remis lors de l'inscription. Ceux-ci peuvent être récupérés contre un règlement en espèces aux échéances convenues.

Pour tout virement, préciser les nom et prénom du candidat ainsi que la référence de la formation ou du groupe, par exemple : TETUANUI TAMARA SP5.

Titulaire du compte : DCAIRP POLYNESIE

Code banque : 12239 • Code guichet : 00007

N° de compte : 52664701000 • Clé RIB : 73

IBAN : FR76 1223 9000 0752 6647 0100 073

BIC: CEPAPFTPXXX

3 Organisation et changement de groupe

Les formations se déroulent à l'immeuble MOUX, siège de la Banque de Tahiti du marché de Papeete, ascenseur B (côté Faa'a), troisième étage, sauf autre lieu précisé sur la maquette ou dans la confirmation. DCAIRP Polynésie peut être amenée à modifier les dates, notamment pour des raisons indépendantes de sa volonté, et en informe les candidats concernés.

Chaque candidat est inscrit dans un seul groupe. Tout changement de groupe reste soumis à l'accord du centre et aux places disponibles ; des frais de 3 000 F CFP s'appliquent.

4 Annulation et remboursement

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit au centre. Le délai est apprécié à la date de réception de la demande, par rapport à la date de début de la formation. Les délais ci-dessous sont exprimés en jours calendaires.

Date de réception de l'annulation	Conditions applicables
Plus de 30 jours avant le début	Remboursement intégral des sommes versées, sans pénalité.
De 8 à 30 jours inclus avant le début	Pénalité de 50 % du montant total de la formation.
Moins de 8 jours avant le début	Pénalité de 80 % du montant total de la formation.
Dès le début de la formation	Aucun remboursement ni aucune compensation. La totalité du prix de la formation reste due.

Les pénalités sont calculées sur le prix total de la formation, et non sur le seul acompte. Le remboursement correspond aux sommes déjà versées, diminuées de la pénalité applicable, sans pouvoir être négatif. Si les sommes versées sont inférieures ou égales à cette pénalité, elles sont intégralement retenues et aucun remboursement n'est effectué.

Ainsi, lorsqu'un candidat a versé 50 % du prix et annule moins de huit jours avant le début, la totalité de son versement est retenue. Si le prix a été réglé intégralement, le remboursement s'élève à 20 % du prix total.

Les éventuelles conditions particulières d'un tarif promotionnel sont expressément précisées sur la maquette et acceptées à l'inscription ; à défaut, le barème ci-dessus s'applique.

L'inscription est personnelle. En cas de désistement ou d'abandon, elle ne peut être transférée à un tiers. Les heures restantes ne peuvent pas non plus être cédées à une autre personne.

5 Tests blancs

Information préalable : Un courriel précisant les consignes et les modalités est envoyé aux candidats quelques jours avant chaque test blanc.

Distanciel : Les candidats peuvent bénéficier de 2 à 3 jours supplémentaires pour composer à domicile, dans le respect de la durée de l'épreuve et de la date limite indiquées dans le courriel.

Remise des copies : Les copies, uniquement manuscrites, doivent être scannées lisiblement, avec toutes les pages réunies dans un seul PDF, puis envoyées en réponse au courriel de consignes. Aucun fichier image n'est accepté.

Nom du fichier : Le fichier PDF doit porter uniquement le nom du candidat, sans aucune autre mention.

6 Abandon et absences

Dès lors que la formation a commencé, un abandon ou une absence ne donne lieu à aucun remboursement ni aucune compensation, y compris en cas d'empêchement, de maladie ou de décès dans la famille. En cas de paiement échelonné, les échéances restent dues et les chèques de garantie sont encaissés aux dates convenues.

Un rattrapage des cours manqués peut être proposé dans une autre session de formation identique, sous réserve de l'accord du centre et des places disponibles. Cette possibilité n'est pas garantie.

Les inscriptions après le début d'une formation ne sont généralement pas acceptées. Toute admission tardive accordée à titre exceptionnel implique le paiement de la totalité de la formation.

7 Participation en distanciel

Le candidat choisit le présentiel ou le distanciel lors de son inscription. Le distanciel n'est pas proposé pour toutes les formations, notamment certaines préparations telles que celle des policiers adjoints. Les préparations à l'oral ne sont pas dispensées à distance.

Un candidat inscrit en présentiel peut demander un accès au distanciel moyennant un supplément forfaitaire unique de 3 500 F CFP. Une fois cet accès accordé, il peut alterner présentiel et distanciel pour les séances de son groupe. La demande doit être anticipée, au minimum 48 heures avant la séance concernée. Les demandes de dernière minute ne sont pas garanties.

Le lien Zoom est transmis par courriel après validation de l'inscription et règlement intégral des frais exigibles. Pour les candidats inscrits en distanciel avant le démarrage, il est envoyé trois jours avant le début de la formation. Ce lien est strictement personnel et ne doit pas être partagé.

Un mode d'emploi de Zoom est transmis aux participants. La salle d'attente est ouverte 15 minutes avant le début de chaque séance. Le candidat doit vérifier à l'avance son équipement, sa connexion et ses paramètres audio et vidéo. Un ordinateur ou une tablette est recommandé pour suivre confortablement la formation.

L'apprenant doit disposer d'une connexion internet suffisante. DCAIRP Polynésie ne peut être tenue responsable de la mauvaise qualité de la connexion, des coupures ou des interruptions résultant d'un bug, d'une panne ou d'un dysfonctionnement de l'opérateur de télécommunications, indépendant de sa volonté. La désactivation de la caméra peut améliorer la qualité de réception lorsque le débit est limité.

Les travaux demandés aux candidats en distanciel doivent être manuscrits et porter les nom, prénom et groupe du candidat. Ils sont transmis selon les consignes et les échéances indiquées par le formateur.

8 Enregistrements et respect de la vie privée

L'enregistrement des visioconférences et les captures d'écran sont strictement interdits. Le lien de connexion et les accès à la formation sont réservés aux seuls candidats inscrits.

Il est interdit de publier sur les réseaux sociaux ou sur tout autre support des images ou des vidéos des formateurs ou des autres apprenants sans leur autorisation écrite préalable. Les participants sont invités à consulter la politique de confidentialité et de traitement des données de Zoom, ainsi que celle de DCAIRP Polynésie disponible sur son site internet.

9 Assurance et participation à la formation

DCAIRP Polynésie a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès d'une compagnie locale pour l'ensemble de ses formations. Il appartient à chaque stagiaire de disposer d'une assurance personnelle adaptée aux risques le concernant.

L'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales et des conditions particulières de la formation communiquées au candidat. Chaque apprenant s'engage à faire preuve d'assiduité et de respect envers les formateurs et les autres participants. DCAIRP Polynésie privilégie un accompagnement bienveillant et attentif aux besoins des apprenants.